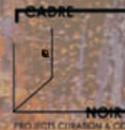




Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Embassy of Switzerland in Cameroon



# Concours de street-art

L'architecture durable au Cameroun

»»»»»» Sur barrière de chantier



---

10 JUIN : DEADLINE DÉPÔT DES CANDIDATURES

3 JUILLET : CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

13 SEPTEMBRE : INAUGURATION

---

**AMBASSADE DE SUISSE AU CAMEROUN**

yaounde@eda.admin.ch - BP1169 - Bastos, Yaoundé

# concours de street-art



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Embassy of Switzerland in Cameroon



Sur barrière de chantier



---

**RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ART URBAIN**  
" Architecture durable et citoyenneté responsable "

---

# Règlement du Concours d'art urbain " Architecture durable et citoyenneté responsable "

## 1. Objet du concours

Dans le cadre de la construction de la nouvelle Ambassade de Suisse au Cameroun, et dans une volonté de valorisation de l'architecture durable et des matériaux locaux en Afrique centrale, l'Ambassade de Suisse organise un concours d'art urbain. Ce concours vise à sélectionner trois artistes ou collectifs pour réaliser une fresque sur une barrière de chantier. Le projet met en avant la ville durable en Afrique et l'architecture tropicale responsable.

## 2. Thématique

Les œuvres doivent pouvoir illustrer dans un style libre, une ou plusieurs des thématiques :

- Ville durable en Afrique ;
- Architecture et écologie en milieu tropical ;
- Matériaux locaux et durabilité ;
- Urbanité et citoyenneté responsable.

## 3. Conditions de participation

Le concours est ouvert aux artistes, étudiants en art et en architecture camerounais, ainsi qu'aux collectifs d'artistes camerounais basés au Cameroun, sans distinction d'âge ni de sexe. Les candidatures doivent comprendre :

- Une présentation de l'artiste ou du collectif (biographie 150 mots + photo) ;
- Un portfolio de travaux précédents (au format PDF, ne pesant pas plus de 5 Mo) ;
- Une esquisse ou un concept graphique coloré en lien avec la thématique choisie ;
- Une note explicative du projet (500 mots max).

La candidature devra être adressée par e-mail à [yaounde.projets@eda.admin.ch](mailto:yaounde.projets@eda.admin.ch) au plus tard le 10 juin à minuit. L'objet du mail devra être libellé ainsi qu'il suit :

**Nom\_origine\_candidature concours d'art urbain\_ambassade Suisse\_2025**  
(Nom : nom prénom ou nom du collectif - Origine : ville)

#### 4. Déroulement du Concours

- Lancement du concours : **02 mai**;
- Date limite de candidature : **10 juin 2025**, à minuit, par e-mail;
- Délibération du jury et contact des lauréats : **25 juin 2025**;
- Cérémonie de remise des prix : **3 juillet 2025**, à la résidence officielle de l'Ambassadrice de Suisse;
- Réalisation des travaux : du **14 juillet au 6 septembre 2025**;
- Inauguration des œuvres : **13 septembre 2025**, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine;
- Fin de l'exposition : **début 2027**, démontage de la barrière;

#### 5. Critères de Sélection

Les projets seront évalués selon :

- La pertinence par rapport au thème ;
- L'originalité et la créativité ;
- La qualité artistique (l'esthétique de l'ensemble) ;
- La faisabilité technique ;
- L'intégration harmonieuse à l'environnement urbain.

#### 6. Jury

Le jury sera composé de professionnels de l'architecture, de l'urbanisme, d'artistes reconnus et de représentants institutionnels. Les résultats du concours seront diffusés via les mêmes canaux mais seuls les lauréats recevront un mail de notification.

#### 7. Moyens et Logistique

Les artistes sélectionnés recevront :

- Un budget de 200 000 francs CFA pour la réalisation de l'œuvre;
- L'accès à la barrière du chantier;
- Un accompagnement technique.

#### 8. Communication et Valorisation

- Promotion des œuvres sur les réseaux sociaux et médias;
- Interviews et reportages sur les artistes;
- Intégration de la fresque dans le parcours de la visite officielle.

## 9. Engagement des Participants

Les candidats sélectionnés s'engagent à :

- Respecter le calendrier du projet;
- Produire une œuvre originale conforme à l'esquisse validée;
- Accepter l'exploitation des images de leur travail à des fins promotionnelles.

## 10. Propriété Intellectuelle et Devenir de l'Œuvre

Les artistes conservent la propriété intellectuelle de leurs œuvres, mais accordent au promoteur du projet (l'Ambassade de Suisse) un droit d'usage et de reproduction à des fins promotionnelles et documentaires.

À la fin du chantier, les fresques pourront être conservées, démontées ou réutilisées pour d'autres projets artistiques ou culturels, selon la décision du maître d'ouvrage.

Toute modification ou destruction anticipée des œuvres sera communiquée aux artistes concernés.

## 11. Aspects techniques de la réalisation de la fresque

- Chaque artiste / collectif lauréat se verra doté d'une portion de surface à exploiter pour réaliser son œuvre;
- L'œuvre sera réalisée sur une barrière en tôle bac de couleur bleu foncé, située à 60 cm du sol et d'une hauteur totale de 2 mètres (conf. Image);
- La peinture utilisée devra être de qualité extérieure, résistante aux intempéries et à la lumière. (Il s'agit précisément de peinture aérosol - bombe - et peinture à huile.);
- Les artistes auront la liberté de choix quant aux outils et techniques, à condition de ne pas détériorer le support fourni;
- Les lauréats devront prévoir leurs propres outils de travail, y compris les équipements nécessaires à l'exécution de leur œuvre et à sa protection pendant la réalisation (bâche dont l'achat est intégré dans le budget de réalisation offert);
- Toute intervention devra respecter les consignes de sécurité, les horaires du chantier et l'intégrité des structures existantes. (Ne devront être présents sur le site, que les artistes ou les collectifs lauréats).

Les candidatures doivent être envoyées à [yaounde.projets@eda.admin.ch](mailto:yaounde.projets@eda.admin.ch) avant la date limite. Les candidatures incomplètes ne seront pas considérées.



## **12. Contractualisation.**

Une note contractuelle sera signée entre l'ambassade et l'artiste / le collectif avant la réalisation technique de l'œuvre.

Pour toute question complémentaire, veuillez contacter M. Mbassi Landry, coordonnateur du projet au **+237 6 70 67 25 71** ([mbassilandry@gmail.com](mailto:mbassilandry@gmail.com)).

## **13. Acceptation du règlement & Litige**

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. En cas de litige lié à l'exécution du présent concours, les parties s'engagent à rechercher une solution à l'amiable par voie de concertation et de médiation. Si aucun accord ne peut être trouvé dans un délai raisonnable, le différend sera porté devant les juridictions compétentes du Cameroun, conformément à la législation en vigueur.

Bonne chance à tous les participants et que la créativité soit au rendez-vous !